



Version du 07/09/2020

## Protocole « Coronavirus » - Transport Ville de Bruxelles

Dans le cadre des recommandations pour lutter contre la propagation du virus covid-19, vous trouverez ci-dessous des mesures qui visent à maintenir un niveau de sécurité élevé et à éviter la propagation du virus : mesures de distanciation, gestes barrières et mesures de nettoyage en application dans les transports gérés par l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles. L'organisation des déplacements doit répondre à toutes les exigences des différents scénarios et recommandations des instances fédérales, de la Région de Bruxelles-Capitales, de la Communauté française et la Ville de Bruxelles

### Mesures Globales 07/09/2020

Vous trouverez ci-dessous des mesures qui visent à maintenir un niveau de sécurité élevé et à éviter la propagation du virus : mesures de distanciation, mesures de nettoyage, et gestes barrières en application dans les transports par autobus et autocar.

#### Application des gestes barrières

Que ce soit le chauffeur, les passagers, le personnel d'encadrement ou les convoyeurs/convoyeuses, à bord, les gestes barrières sont attendus de tous.

##### - *Masque :*

Chaque personne de 12 ans et plus (secondaire, supérieur et adultes), doit porter un masque de protection dans tous nos véhicules. A ce titre et à moins que le chauffeur ne soit séparé de la zone « passager » par une paroi souple, il porte également un masque durant l'ensemble de son service en charge. Pour la sécurité de tous à bord de nos véhicules, si une personne de 12 ans ou plus (secondaire, supérieur et adultes) ne dispose pas de masque, l'accès lui sera refusé.

##### - *Gel antibactérien :*

Le chauffeur est équipé de gel antibactérien qu'il doit utiliser avant et après des contacts avec les bagages des passagers, les fauteuils roulants ou avec un passager. Du gel antibactérien est également mis à disposition des passagers dans nos autocars de tourisme (toutes missions situées en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale).

##### - *Autres gestes attendus du chauffeur et des passagers*

- **Mouchoirs en papier :** L'utilisation de mouchoirs en papier est plébiscitée. Après utilisation, il doit être jeté dans une poubelle fermée.



**VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**

Département Instruction publique • Departement Openbaar Onderwijs

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 38 99 • [ipocom@brucity.be](mailto:ipocom@brucity.be)

[www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) • [www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) - [instructionpublique.bruxelles.be](http://instructionpublique.bruxelles.be) • [openbaaronderwijs.brussels.be](http://openbaaronderwijs.brussels.be)

- Toux et éternuements : En cas de toux ou d'éternuement, sans mouchoir à portée de main, chacun doit éternuer ou tousser dans le pli du coude.

### Mesures de distanciation sociale

#### - *Limitation de la charge du véhicule :*

Dans nos autocars, la 1ère rangée de 3 ou 4 sièges ne peut plus être utilisée afin de préserver le chauffeur. Il est ensuite de la décision des enseignants de choisir le niveau de distance souhaité entre ses passagers :

#### - *Distance à la montée ou à la descente :*

Afin de permettre une distance suffisante entre les passagers et le chauffeur à la montée et la descente à bord, certaines règles dépendent du nombre de portes :

- Si le véhicule possède 2 portes, la montée et la descente se font systématiquement par la porte arrière. À cet effet, le message suivant sera affiché à l'avant : « N'utilisez que la porte arrière du bus ».
- S'il n'y a qu'une porte, le chauffeur descendra du bus et laissera les passagers monter ou descendre avant de remonter lui-même dans le bus.

La distance sociale doit être, au maximum, maintenue lors des déplacements des passagers. S'il y a plusieurs passagers au même endroit, une distance de 1,50 mètre doit être observée entre chacun.

#### - *Places préalablement définies :*

Dans la mesure du possible pour le transport occasionnel et touristique (uniquement les missions situées en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale), une répartition des places sera définie au préalable avec l'organisateur ou le responsable du groupe. Par exemple, les passagers faisant partie d'une même « bulle sociale » seront regroupés.

#### - *Pour les bagages :*

Le nombre de bagages à main dans le véhicule doit être réduit au strict minimum. S'il y a des bagages en soute, le chauffeur en gère le chargement et le déchargement. En cas de nombreux bagages, le chauffeur pourra se faire aider de 2 ou 3 personnes qui suivront ses instructions. Les passagers déposent leur bagage à la portée du chauffeur sur le sol. Pour les récupérer, ils se mettent en file et ils se rapprochent un par un après que le chauffeur a donné son autorisation. Aucun effet personnel, masque ou gant ne doit rester dans le véhicule.

#### - *Pour les personnes à mobilité réduite :*

Pour la montée d'une personne à mobilité réduite, le chauffeur est le seul à pouvoir manipuler les fauteuils roulants, l'arrimage des fauteuils et les poignées de porte. Si le passager n'a pas besoin de son fauteuil à bord mais qu'une assistance est cependant nécessaire, le chauffeur est le seul à l'aider. Il sera équipé de gants. Pour rappel, le chauffeur et le passager (Secondaire, supérieur et adultes) doivent porter un masque.

#### - *Circulation à bord*

Si une répartition des places a été préalablement définie par l'enseignant, l'ordre d'embarquement sera établi en fonction. L'embarquement et le débarquement se déroulent selon le principe FILO (First In Last Out), ce qui signifie qu'à la montée, chaque passager s'installe à la place disponible la plus éloignée de la porte de manière que le véhicule se remplisse dans l'ordre en évitant toute proximité avec les passagers déjà installés. Pour le débarquement, le passager le plus proche de la porte sort le premier.

Nous rappelons également que les déplacements à bord d'un autocar sont interdits pendant le voyage. Cette règle est d'autant plus importante à respecter pour maintenir les distances sociales pendant le trajet. Les

toilettes sont fermées pour des raisons de sécurité. En cas de long déplacement, des pauses peuvent être prises à la demande des passagers.

- *Deuxième chauffeur*

En autocar de tourisme, puisque la distance est suffisamment grande, un deuxième chauffeur est autorisé dans la zone du chauffeur en vue du respect des temps de repos et de conduite.

Mesures de nettoyage et d'aération

- *Procédure de nettoyage :*

La procédure de désinfection du véhicule ne change rien au fait que chaque véhicule est nettoyé selon les directives habituelles. Cette procédure concerne le complément de nettoyage en vue de désinfecter les espaces régulièrement touchés par le chauffeur ou les passagers.

- *Règles :*

- Avant tout nettoyage, un masque et des gants de protection doivent être enfilés par le chauffeur.
- Le véhicule est d'abord nettoyé selon les règles habituelles de nettoyage.
- Puis, au moins une fois par jour l'ensemble des éléments cités ci-dessous sont désinfectés avec un produit adéquat fourni au chauffeur par l'entreprise. En transport occasionnel et touristique, la désinfection est également réalisée entre chaque groupe de passagers.
- Les éléments suivants de l'espace passager sont désinfectés quotidiennement :
  - Barres et mains courantes
  - Poignées de sièges et accoudoirs
  - Poignées de porte
  - Bouton d'arrêt et de porte
  - Les attaches des ceintures
  - Et toutes autres surfaces dures

- *Aération des véhicules :*

Le chauffeur aère très régulièrement son véhicule. Lors de la prise de service, de la fin de service et à chaque arrêt prolongé, le chauffeur renouvelle autant que possible l'air dans son véhicule en ouvrant grand les portes et les fenêtres. Pendant le trajet, si la météo le permet, les fenêtres resteront ouvertes.

Sources :

FBAA : <https://www.fbaa.be/fr>

Parc automobile de la Ville de Bruxelles